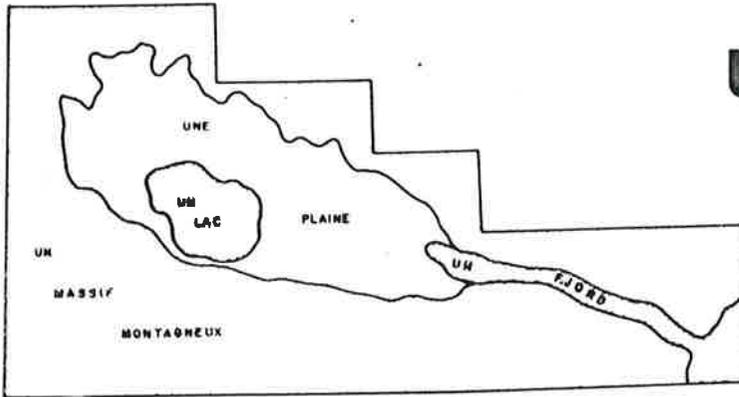


LA CARTE ÉCOLOGIQUE DU SAGUENAY LAC ST-JEAN:



un outil

pour l'aménagiste

par J.-L. Bélair, M. Jurdant, V. Gérardin,
J. Beaubien, J.-C. Dionne**

IV. RECOMMANDATIONS ET... CONCLUSION***

En terminant cette étude écologique de la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean, nous pourrions tergiverser longuement sur sa valeur scientifique, ou les applications éventuelles de la méthode à d'autres régions du Canada.

Nous avons préféré nous limiter à émettre une série de recommandations qui découlent de nos observations et qui pourraient aider l'aménagiste et le gestionnaire. Nous pensons en effet que c'est la façon la plus concrète de susciter un dialogue fructueux avec tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent, ou désirent contribuer, à la mise en valeur de l'environnement et de ses ressources au Saguenay/Lac-Saint-Jean.

L'ordre des recommandations qui suivent ne représente pas une échelle de priorités à l'exception de la recommandation No 34 traitant de la création d'un "Service Régional des Études Écologiques" que nous considérons comme essentielle à la continuité des objectifs et des buts de cette étude.

** Chercheurs scientifiques, Section des études écologiques régionales, Environnement Canada. B.P. 3800 Sainte-Foy. G1V 4C7.

*** Extrait du rapport Q-F-X-31, Environnement Canada. Jurdant, M., Beaubien, J., Bélair, J.L., Dionne, J.C., et Gérardin, V., Carte écologique du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Notice Explicative. pp. 81 à 91.

Recommandation No 1. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Etant donné que cette étude fournit les données de base essentielles à l'évaluation des conséquences de certaines pratiques d'aménagement sur la qualité de l'environnement, nous proposons que le, ou les organismes responsables de ces problèmes développent les moyens nécessaires pour créer un "Service Régional de la Qualité de l'Environnement" dans lequel certains spécialistes ayant contribué à ce travail soient invités à participer au moins dans sa phase initiale.

Recommandation No 2. ZONAGE INTÉGRÉ DU TERRITOIRE.

Une des étapes indispensables à la planification du développement régional consiste à établir un plan de zonage intégré des ressources; ce zonage devrait comprendre la délimitation non seulement des zones d'utilisation exclusive, mais également des zones d'utilisations compatibles et des zones d'utilisations complémentaires. Comme cette étude fournit les données de base nécessaires à l'élaboration d'un tel plan de zonage, nous recommandons qu'elle en constitue la pierre d'achoppement.

Recommandation No 3. AMÉNAGEMENT FORESTIER.

Nous recommandons que l'on remplace le vieux concept d'unités d'aménagement à surfaces semblables et productivité inconnue par celui d'unités d'aménagement à productivité semblable telles que déterminées par cette étude.

Recommandation No 4. AMÉNAGEMENT FORESTIER INTENSIF.

Nous recommandons que les efforts des sylviculteurs soient dirigés, prioritairement vers les territoires où la différence entre la production actuelle et la production potentielle est la plus grande. Cette étude fournit les données nécessaires à la délimitation de telles unités. Rappelons que ce travail a montré qu'en aménageant intensivement 33% de la surface totale du territoire, on pourrait produire 55% du volume possible.

Recommandation No 5. LE REBOISEMENT.

Nous recommandons que les superficies actuellement improductives bien que situées sur des sols à haute production potentielle soient reboisées le plus rapidement possible. Le choix des

aires à reboiser et la détermination des espèces recommandées sont donnés dans cette étude.

**Recommandation No 6.
SCARIFICATEUR EN
DÉBROUSSAILLEUSE.**

Etant donné que de nombreuses superficies à reboiser sont actuellement recouvertes d'une végétation rendant la plantation difficile, coûteuse et incertaine quant aux résultats, nous recommandons que la région soit dotée d'un équipement adéquat pour la préparation du terrain.

**Recommandation No 7.
LE PEUPLIER FAUX-TREMBLE.**

Plus de 300,000 acres de la région étudiée sont actuellement colonisés par des peuplements de peupliers faux-trembles dont plus de la moitié sont situés sur des sols à haute production potentielle. Etant donné que ces peuplements pourraient produire quantitativement et qualitativement plus s'ils étaient convertis en peuplements résineux, nous recommandons que cette conversion soit entreprise le plus rapidement possible en accordant une priorité aux peuplements les plus jeunes (moins de 20 ans) et les plus vieux (plus de 50 ans) sur les meilleurs sites.

**Recommandation No 8.
LE BOULEAU.**

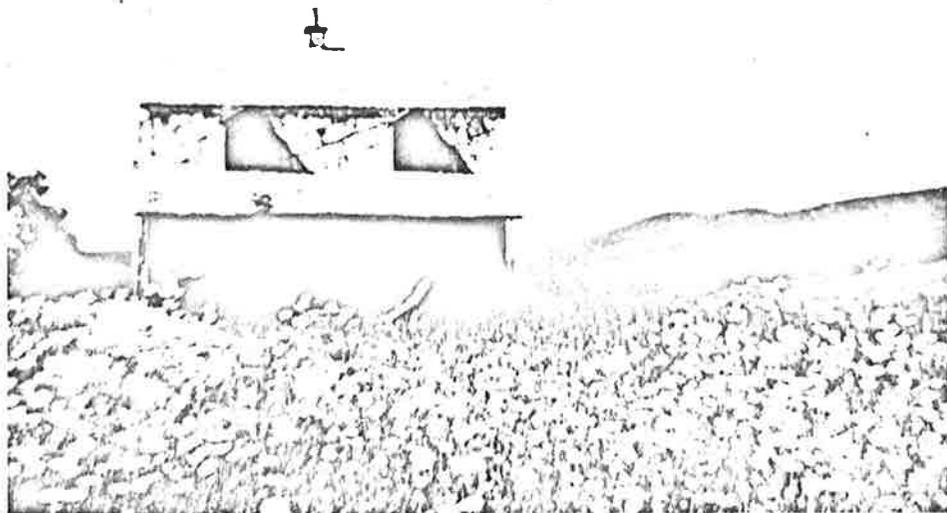
Plus de 100,000 acres dans la région sont actuellement colonisés par des peuplements de bouleau blanc dont plus de la moitié sont situés sur des sols à haute production potentielle. Comme pour le peuplier faux-tremble, nous recommandons leur conversion la plus rapide possible en peuplements résineux en commençant par les stations les plus riches.

**Recommandation No 9.
LE PIN GRIS.**

Etant donné que les meilleures stations de pin gris pourraient produire un volume supérieur si elles étaient reboisées en épinette noire, nous recommandons que cette dernière espèce soit favorisée dans les reboisements sur les sols de classe 2 et 3.

**Recommandation No 10.
L'ÉRABLE À ÉPIS.**

Plus de 200,000 acres dans la région sont actuellement couverts par du taillis d'érable à épis à la suite de coupe à blanc dans des sapinières très



productives. Nous recommandons que ces aires soient le plus rapidement possible converties en peuplements résineux à l'aide de techniques sylvicoles appropriées.

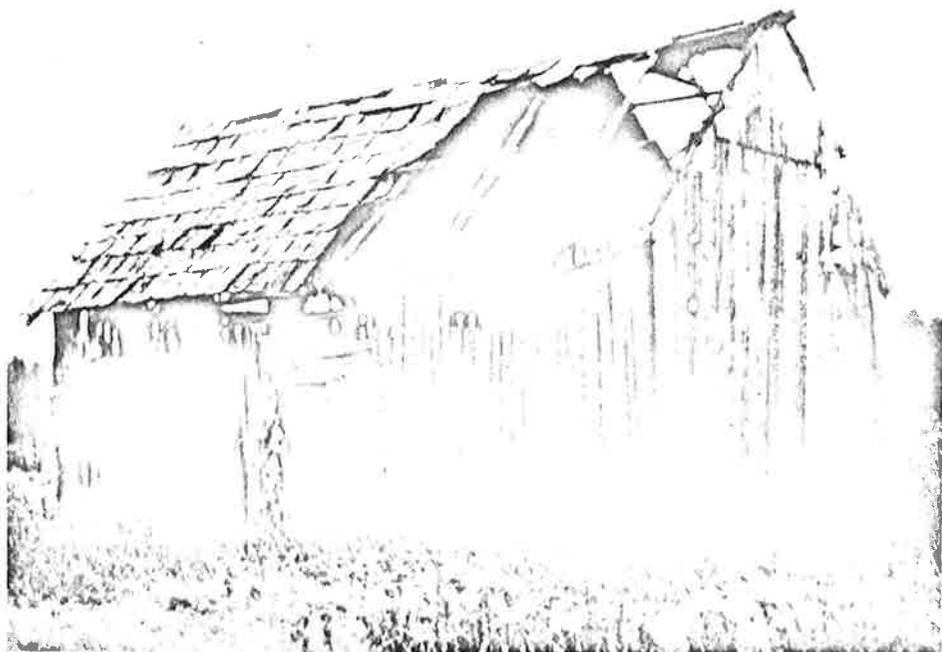
**Recommandation No 11.
AMÉNAGEMENT FORESTIER
LE LONG DES ROUTES.**

Etant donné l'importance particulière au point de vue de l'attrait des paysages des abords de routes en forêt, nous recommandons que, sur une bande de 500 pieds de chaque côté des routes, les peuplements forestiers soient aménagés pour la production de bois de

sciage lorsque la route traverse des superficies à potentiel récréatif de classe 4, 5, 6 ou 7, et que ces peuplements soient aménagés pour leur valeur esthétique lorsque la route traverse des superficies à potentiel récréatif de classe 2 ou 3. Dans ce dernier cas, il faudrait même songer à la diversification des espèces en lisière par la plantation et la coupe sélective.

**Recommandation No 12.
AMÉNAGEMENT DES LISIÈRES
DE FORÊT.**

Etant donné la valeur esthétique des lisières de forêts dans les paysages





agro-forestiers, nous recommandons qu'une attention particulière leur soit accordée à l'aide de mesures sylvicoles visant à diversifier leur composition et leur physionomie.

Recommandation No 13. LA COUPE À BLANC.

Nous recommandons que cette pratique sylvicole soit bannie le long des routes et dans les unités à potentiel récréatif de classe 2 et 3, tolérée ailleurs à condition que la régénération forestière soit assurée de façon naturelle ou artificielle et à condition que leur étendue ne vienne pas entraver la production de faune ongulée.

Recommandation No 14. LES PAYSAGES EXCEPTIONNELS.

Nous recommandons que les paysages exceptionnels du Saguenay/Lac Saint-Jean soient non seulement préservés, mais améliorés. Cette étude a permis de délimiter ces zones qui nécessiteraient des mesures d'aménagement intensif.

Recommandation No 15. L'AGRICULTEUR, "JARDINIER" DU TERRITOIRE.

Ce sont les cultivateurs, ceux d'hier, comme ceux d'aujourd'hui, qui ont façonné les plus beaux paysages du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Il est grand temps que tous reconnaissent, dans les faits, ce rôle de cultivateur. C'est pourquoi nous recommandons que des

mesures soient prises pour aider financièrement l'agriculture là où son abandon risquerait de compromettre la qualité des paysages. Si la société est prête à payer pour l'amélioration de la qualité de l'environnement et pour enrayer la pollution, pourquoi ne le ferait-elle pas pour enrayer la dégradation des paysages causée par l'abandon des cultures ou le reboisement de terres agricoles sur les plus beaux sites.

Recommandation No 16. LES TERRES ABANDONNÉES.

Nous recommandons que les terres abandonnées par l'agriculture soient remises en valeur, soit par des mesures agricoles appropriées lorsque l'intégrité des paysages est en danger, soit par le reboisement artificiel dans les autres cas. Il y a lieu ici de réfléchir très sérieusement sur les conséquences d'un reboisement intempestif sur la qualité des paysages.

Recommandation No 17. LES ÉRABLIÈRES.

Les érablières sont rares au Saguenay/Lac-Saint-Jean. Et pourtant, cette étude montre que de nombreux peuplements de peuplier faux-tremble pourraient évoluer très rapidement vers l'érablière si une sylviculture appropriée leur était accordée. Étant donné la valeur biologique, esthétique, culturelle et récréative des érablières, nous recommandons que tous les moyens soient mis en oeuvre pour conserver celles qui existent et agrandir

la superficie couverte par ce type de peuplement.

Recommandation No 18. FORÊTS URBAINES.

Le besoin grandissant de zones de récréation et de détente dans la nature à proximité immédiate des centres urbains doit pouvoir être satisfait. De telles zones doivent être planifiées à long terme si on veut éviter la spéculation. Nous recommandons que la planification des forêts urbaines et des ceintures vertes soit considérée dans les plans d'aménagement régionaux.

Recommandation No 19. L'ENFANT ET L'ÉCOLOGIE.

Parallèlement aux efforts entrepris dans le domaine des programmes d'éducation pour sensibiliser l'enfant et l'adolescent aux problèmes de l'environnement, nous sommes obligés de constater que l'école d'aujourd'hui devient de plus en plus un ghetto ou une caserne. Nous recommandons qu'une attention toute spéciale soit apportée à l'environnement écologique de l'école car ce n'est pas dans les livres ou dans les films que l'enfant peut "sentir" la nature mais par un contact journalier. Nous recommandons également la création dans les forêts urbaines de territoires réservés à l'usage exclusif des enfants où ils pourront sentir, entendre, voir, toucher, goûter, grimper aux arbres, construire des barrages, patauger dans l'eau, construire des cabanes, etc... Si l'homme d'aujourd'hui n'a pas encore compris, tâchons que celui de demain ne lui reproche pas son inadvertance.

Recommandation No 20. CENTRES D'INTERPRÉTATION ÉCOLOGIQUE.

La région a besoin d'être dotée de centres d'interprétation écologique pour fin d'éducation en conservation de la nature. Nous proposons que deux centres de ce genre soient créés l'un en milieu forestier, l'autre en milieu agricole ou agro-forestier. Ces centres devraient être équipés de personnel, d'équipements audio-visuels, et de sentiers d'interprétation de la nature qui permettront aux visiteurs de comprendre la structure et le fonctionnement des écosystèmes naturels ainsi que le rôle de l'homme en tant que variable écologique. La Direction de la Conservation du Ministère des Terres et Forêts du Québec a déjà entrepris des études préliminaires pour la création d'un tel centre dans la région du Mont Valin; l'effort de cet organisme devrait être encouragé.

Recommandation No 21. UN PARC NATIONAL.

Etant donné le caractère exceptionnel de la région de la rivière Sainte-Marguerite, particulièrement à son embouchure sur le Saguenay, nous proposons que ce territoire soit choisi comme site pour la création d'un parc national. Les paysages, la végétation, la beauté exceptionnelle de cette rivière, la faune sont des biens collectifs que la nation devrait préserver de façon permanente. Est-il nécessaire de mentionner qu'un tel parc deviendrait le seul dans l'Est de l'Amérique où le visiteur pourrait admirer le saumon dans sa migration vers les endroits du frai?

Recommandation No 22. DIX PARCS RÉGIONAUX.

Si le Saguenay/Lac-Saint-Jean veut réellement exploiter sérieusement son potentiel récréatif, nous proposons que dix parcs régionaux soient créés dans les régions suivantes:

- (1) Les landes et dunes de Dolbeau
- (2) La pointe Taillon
- (3) Le lac Tchitogama
- (4) Le lac des Commissaires
- (5) Le lac Kénogami
- (6) Le Mont Valin
- (7) Sainte-Rose du Nord
- (8) Le Lac Ha! Ha!
- (9) La Baie Éternité
- (10) L'Anse Saint-Jean

La localisation détaillée ainsi que le zonage de l'utilisation à l'intérieur de ces parcs pourraient être documentés par cette étude. La répartition de ces parcs régionaux devrait être planifiée de façon à constituer des centres d'intérêt le long des circuits touristiques, tel que suggéré par Couët (1971).

Recommandation No 23. DES LACS ACCESSIBLES.

Nous recommandons que les unités classées 1 et 2 quant au potentiel récréatif des étendues aquatiques soient considérées comme patrimoine collectif et que l'utilisation de ces lacs et de leurs rives soit soustraite à la propriété privée afin de pouvoir procéder à un véritable aménagement de ces unités que seul l'État peut effectuer.

Recommandation No 24. DES RÉSERVES ÉCOLOGIQUES INTÉGRALES.

Nous recommandons qu'un certain nombre d'écosystèmes représentatifs

des diverses conditions écologiques prévalant dans la région soient préservés de façon permanente dans le cadre du Programme Biologique International. La section québécoise de ce programme a présenté récemment un mémoire à la Commission Parlementaire des Terres et Forêts (Lemieux et Maldague, 1971) pour proposer la mise sur pied d'un réseau de réserves écologiques pour le Québec. Nous pensons que l'effort de cet organisme devrait être encouragé au niveau de la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean. Le but de l'établissement d'une réserve écologique est la conservation intégrale ou dirigée d'un territoire limité présentant un intérêt scientifique, culturel, éducationnel, et esthétique.

Recommandation No 25. TERRAINS DE CAMPING ET DE PIQUE-NIQUE.

La popularité croissante du camping et de la promenade exige qu'un réseau de terrains de camping et de pique-nique bien planifié soit installé dans la région. Le choix des sites devrait être basé sur les considérations écologiques de cette étude et leur aménagement devrait être intégré aux autres utilisations possibles de manière à ce qu'une grande diversité esthétique en résulte.

Recommandation No 26. CIRCUITS TOURISTIQUES.

Nous recommandons que des circuits touristiques pour les automobilistes et les voyages organisés par autobus soient planifiés, aménagés et documentés à l'aide des informations contenues dans cette étude.

Recommandation No 27. CIRCUITS DE MOTO-NEIGE ET DE SKI DE FOND.

Nous recommandons que de tels circuits soient aménagés dans la région; ils pourraient par exemple être centrés sur les divers parcs régionaux et éventuellement être reliés les uns aux autres.

Recommandation No 28. LES ROUTES.

Nous recommandons que la planification de nouvelles routes tienne compte des considérations écologiques contenues dans cette étude et qu'on songe en particulier à la polyvalence de leur utilisation.

Recommandation No 29. LIGNES DE TRANSMISSION ÉLECTRIQUE.

Nous recommandons que la planification de nouvelles lignes de transmission électrique tienne compte des considérations écologiques contenues dans cette étude. En particulier, leur construction dans les unités de classe 2 et 3 pour la récréation dans la nature devrait être évitée dans la mesure du possible.

Recommandation No 30. URBANISME.

Nous recommandons que les plans d'urbanisme tiennent compte des considérations écologiques contenues dans cette étude. Un exemple de projet de développement urbain a déjà été réalisé par le Ministère des Affaires Municipales pour la municipalité de Saint-Fulgence à partir des données écologiques de cette étude.

Recommandation No 31. TERRES AGRICOLES ET ZONAGE INDUSTRIEL ET URBAIN.

Nous recommandons que les données de cette étude soient considérées dans les plans de développement industriel, urbain et routier afin de viser à ne soustraire des surfaces agricoles que les terres les moins fertiles. Rappelons que la carte écologique à moyenne échelle est la base bio-physique d'un partage logique du territoire entre les utilisations suivantes: urbanisation-industrialisation - agriculture - espaces verts.

Recommandation No 32. RÉGIONS MARGINALES.

Les conséquences de l'abandon des terres agricoles actuellement peu rentables sont souvent dramatiques: retour à la friche avec installation anarchique d'une végétation peu intéressante, érosion accrue, dégradation des routes, exode rural, villages qui meurent, et surtout perte d'un patrimoine qu'on serait heureux de retrouver d'ici quelques décennies. Nous recommandons que tous les moyens soient mis en oeuvre à partir de documents comme celui-ci pour envisager les diverses solutions de rechange au développement possible de ces régions. Nous pensons par exemple à des utilisations compatibles comme la sylviculture intensive et l'élevage du boeuf de boucherie, ou à des utilisations parfois complémentaires comme la syl-

viculture, l'aménagement récréatif et l'agriculture.

Recommandation No 33.
ÉQUILIBRE VIE RURALE —
VIE URBAINE.

De plus en plus, nous sommes tous en prise avec une nouvelle culture citadine qui affecte et tend à réorganiser tout l'espace national; c'est ce que Jacques Paris (1972) appelle le processus de "citification". Ce processus devient de plus en plus évident par l'influence politique grandissante du citadin qui décide du sort du rural. D'après Paris, cette influence n'est pas due uniquement à des phénomènes d'ordre démographiques ou à la proximité des centres décisionnels mais aussi aux moyens d'influence dont le citadin fait usage par une utilisation plus efficace des média de communication. Ce sont rarement les ruraux qui polluent les villes alors que c'est le citadin qui, par ses exigences matérielles toujours plus grandes, par son souci constant de "productivité" a engendré les désordres que l'on voit aujourd'hui dans les régions rurales. Nous pensons que l'avenir des régions rurales doit rester entre les mains des ruraux et nous proposons donc que ceux-ci soient bien représentés dans les divers organismes de planification et d'aménagement du territoire. Sans cette représentation, l'équilibre vie rurale-vie urbaine continuera de se détériorer et tous, les citadins comme les ruraux, en souffriront.

Recommandation No 34.
UN SERVICE RÉGIONAL
DES ÉTUDES ÉCOLOGIQUES.

Pour que l'aménagement régional puisse être réalisé en conformité avec les considérations écologiques de cette étude, nous recommandons que la région du Saguenay/Lac Saint-Jean soit dotée d'une équipe permanente de spécialistes du milieu bio-physique. Cette équipe devrait comprendre au moins un pédologue et un écologiste. Elle serait au service des aménagistes et des gestionnaires et leur tâche principale serait de procéder à des classifications et cartographies détaillées aux endroits critiques déterminés par les aménagistes. Nous pensons que la création d'une telle équipe constituerait la meilleure garantie d'une véritable intégration du contexte écologique avec les contextes économique et socio-politique dans les décisions relatives à l'aménagement et à la mise en valeur des ressources du territoire. L'équipe qui a réalisé cette étude pourrait probablement dans la phase initiale, encadrer et orienter ce "Service Régional d'Études Écologiques".

* * *

Une plaine, un lac, un fjord, un massif montagneux, l'homme: puisse cette étude contribuer à l'aménagement de cet écosystème unique.